

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 10 AVRIL 2017

❧❧❧

Présents :

M. Gérard ROSENTHAL, Président,
Mme Maylis DEL PIANTA, Mme Dominique FOIX,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, M. Michel ADAM,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA,
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON,
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Ing-On TORCAL.
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.

❧❧❧

2a - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL.

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA expose que l'exécution du Budget 2016, y compris les reports et affectations de 2015, se présente schématiquement de la manière suivante :

Il est précisé que ces données sont conformes au Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal. A savoir un excédent global de clôture ou fonds de roulement égal à 430 702,87 €. En intégrant les restes à réaliser (qui ne sont pas pris en compte dans le Compte de Gestion), le résultat s'établit à un excédent de 687 307,31 €.

	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	3 424 657,74	3 929 880,29	505 222,55
Déficit reporté	1 172 461,95		-1 172 461,95
Total investissement de clôture	4 597 119,69	3 929 880,29	-667 239,40
Fonctionnement	13 976 058,79	14 980 252,65	1 004 193,86
Excédent reporté		93 748,41	93 748,41
Total fonctionnement de clôture	13 976 058,79	15 074 001,06	1 097 942,27
Résultat de clôture	18 573 178,48	19 003 881,35	430 702,87
Restes à réaliser en investissement	914 574,11	1 171 178,55	256 604,44
Résultat de clôture avec RAR	19 487 752,59	20 175 059,90	687 307,31

I. L'EXECUTION BUDGETAIRE :

1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement de clôture de 2016 s'établit à 1 097 942,27 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice :

Les dépenses réelles sont celles qui impactent la trésorerie. Elles ne comprennent donc pas les amortissements et les valeurs et plus-values des biens cédés qui sont des dépenses d'ordre. Par contre, elles prennent en compte les charges rattachées à l'exercice. En 2016, elles s'élèvent à 12.227.823,34 € contre 11.994.392,85 € en 2015.

Les fournitures pour travaux en régie, bien qu'elles impactent la trésorerie, font l'objet d'un transfert à la section d'investissement puisqu'elles contribuent à l'accroissement du patrimoine communal. Ce transfert s'opère par l'inscription d'une recette d'ordre (art. 722). Afin d'analyser au plus juste les dépenses se rapportant réellement au fonctionnement de la collectivité, ces dépenses réelles sont déduites.

Ainsi, hors travaux en régie, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 12 049 280,34 € contre 11 832 305,31 € en 2015, soit une évolution de 1,83 %.

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice :

Elles sont constituées des recettes qui impactent la trésorerie. Elles ne comprennent donc pas les amortissements des subventions d'équipement et les moins-values des biens cédés qui sont des recettes d'ordre. Par contre, elles prennent en compte les produits rattachés à l'exercice. En 2016, elles s'élèvent à 14.409.345,40 € contre 14.426.818,41 € en 2015.

Les cessions d'immobilisations font l'objet d'un transfert à la section d'investissement puisqu'elles impactent le patrimoine communal. Ce transfert s'opère par l'inscription d'une dépense d'ordre (art. 675 et 676). Afin d'analyser au plus juste les recettes réelles impactant le fonctionnement, ces recettes réelles sont déduites.

Ainsi, hors cessions d'immobilisations, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 13 502 151,50 € à comparer à 13 588 095,51 € en 2015, soit une diminution de 0,63%.

2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle présente un solde d'exécution négatif sur l'exercice de 667 239,40 €. Les restes à réaliser présentant un solde excédentaire de 256 604,44 €, le résultat de clôture de la section est négatif à hauteur de 410.634,96 €.

L'excédent dégagé en 2016 par la section de fonctionnement devra être affecté en 2017 en investissement afin de couvrir à minima ce résultat de clôture négatif.

Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice :

Ces dépenses comprennent :

- Les dépenses d'équipement représentant 1 567 519,78 €, soit un montant modeste pour ne pas avoir à emprunter et, ainsi, recouvrer des marges de manœuvres.
- Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 2 746 924,25 €. Elles correspondent aux dépenses d'équipement, auxquelles s'ajoute notamment le remboursement du capital des emprunts qui s'établit à 1 094 733,94 €.
- Les restes à réaliser (RAR) qui correspondent à la différence entre les sommes engagées et les sommes mandatées s'élèvent à 914 574,11 €. Les RAR, constatés au CA 2016, seront repris au Budget Primitif 2017.

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice :

Elles représentent 2 074 818,60 €.

Dans le détail, on trouve notamment :

→ Subventions :	564 508,48 €
→ Dotations (FCTVA, Taxe d'Aménagement) :	324 589,88 €
→ Affectation 2016 :	1 172 461,95 €
→ Autres :	13 258,29 €

On doit noter qu'aucun emprunt n'a été réalisé en 2016.

Les restes à réaliser (RAR) s'élèvent à 1.171.178,55 €. Les RAR, constatés au CA 2016, seront repris au Budget Primitif 2017.

II. LA SITUATION FINANCIERE :

1 – L'ENDETTEMENT

A la date du 31/12/2016, l'encours de la dette s'établit à 11 378 334,95 €, à comparer à 12 469 193,83 € au 01/01/2016, avec une baisse conséquente de 8,75%.

Le taux d'intérêt moyen constaté s'établit à 2,31% contre 2,48% en 2015.

Le principal ratio d'analyse financière reste néanmoins le ratio dit de solvabilité ou de capacité de désendettement. Il s'établit à 8,93 années fin 2016, le seuil d'alerte étant fixé à 15 ans.

2 – L'AUTOFINANCEMENT

L'épargne brute (capacité d'autofinancement) s'établit à 1 452 871,16 €.


L'épargne nette (épargne brute – capital des emprunts) s'établit à 358 137,22€.

Monsieur Daniel LACRAMPE ne prend pas part au vote.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par 21 voix pour, 8 voix contre (M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET) et 2 abstentions (Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES et Mme Maylis DEL PIANITA),

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2016 du budget général qui est conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Municipal.

Ainsi délibéré à OLRON-Ste-MARIE, ledit jour 10 avril 2017.
Suivent les signatures.-


AFFICHE LE 18/04/2017

Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint,




Daniel LACRAMPE



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 18/04/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/04/2017